

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 777

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 41

Après le 2° du I *bis* de l'alinéa 72, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* – Au second alinéa de l'article L. 162-1-20 du code de la sécurité sociale, la référence :
« »VII » est remplacée par la référence : « IV ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.